

PMRA Approved Label
2021-6088
2023-02-10
Label updated on 2023-02-15

GROUPES	49	40	FONGICIDES
----------------	-----------	-----------	-------------------

Fongicide ORONDIS® Ultra

SUSPENSION CONCENTRÉE

USAGE COMMERCIAL

POUR UTILISATION DANS LES CULTURES INDIQUÉES

PRINCIPES ACTIFS :

Oxathiapiproline30 g/L

Mandipropamide 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,044 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,027 % OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,00133% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,027% PLUS 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091% ET 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **32805**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 L à 1 500 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne incommodée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 PRÉCAUTIONS

Nocif en cas d'ingestion. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

Ne pas appliquer à l'aide d'un nébulisateur manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains après avoir employé le fongicide ORONDIS® Ultra, notamment avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

L'oxathiapiproline est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'oxathiapiproline dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

7.0 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

ORONDIS® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES	49	40	FONGICIDES
---------	----	----	------------

Fongicide ORONDIS® Ultra

SUSPENSION CONCENTRÉE

USAGE COMMERCIAL

POUR UTILISATION DANS LES CULTURES INDIQUÉES

PRINCIPES ACTIFS : Oxathiapiproline30 g/L
Mandipropamide 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,044 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,027 % OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,00133% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,027% PLUS 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091% ET 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **32805**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

Table des matières

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
PRÉCAUTIONS.....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ELIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Sécurité pour les cultures (variétés/cultivars)	9.1
Précautions générales relatives à l'emploi.....	9.2
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Application en serre	10.2
Application à la transplantation	10.3
Application par voie terrestre	10.4
Précautions généraux.....	10.4.1
Directives de mélange	10.4.2
Directives de pulvérisation	10.4.3
Nettoyage de l'équipement.....	10.4.4
Application avec pulvérisateur à jet porté.....	10.5
Directives relatives à la pulvérisation	10.5.1
Application par voie aérienne.....	10.6
Précautions généraux.....	10.6.1
Mises en garde concernant l'utilisation	10.6.2
Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire.....	10.6.3
Précautions relatives au pilote	10.6.4
Précautions en garde propres au produit	10.6.5
Directives de mélange	10.6.6
Directives de pulvérisation	10.6.7
Nettoyage de l'équipement.....	10.6.8
Restrictions relatives aux rotations de cultures	10.7

MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Mélanges en Cuve	11.1
Mode d'Emploi – Pommes de Terre	11.2
Mode d'Emploi – Légumes-bulbes.....	11.3
Mode d'Emploi – Légumes-feuilles (Groupe de Cultures 4-13A)	11.4
Mode d'Emploi – Légumes-feuilles du Genre <i>Brassica</i> (Groupe de Cultures 4-13B)	11.5
Mode d'Emploi – Légumes-fleurs et Légumes Pommés du Genre <i>Brassica</i> – (Groupe de Cultures 5-13)	11.6
Mode d'Emploi – Légumes- fruits	11.7
Mode d'Emploi – Cucurbitacées (Groupe de Cultures 9)	11.8
Mode d'Emploi – Tomates de Serre et Concombres de Serre.....	11.9
USAGES LIMITÉS.....	12.0
Mode d'Emploi – Basilic.....	12.1
Mode d'Emploi - Houblon	12.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RESISTANCE	13.0
Limites d'Apploi et Délais d'Attente Avant la Récolte	13.1

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne incommodée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 PRÉCAUTIONS

Nocif en cas d'ingestion. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

Ne pas appliquer à l'aide d'un nébulisateur manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains après avoir employé le fongicide ORONDIS® Ultra, notamment avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

L'oxathiapiproline est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'oxathiapiproline dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

7.0 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide ORONDIS Ultra, qui agit contre les maladies causées par les oomycètes énumérées sur la présente étiquette, a un effet préventif et antisporeur. Le fongicide ORONDIS Ultra doit être appliqué dans le cadre d'un programme de pulvérisation préventive régulier, en rotation avec d'autres fongicides. Voir le mode d'emploi qui suit pour connaître les recommandations propres à certaines cultures et maladies.

Ne pas effectuer d'application foliaire de fongicide contenant de l'oxathiapiproline après avoir appliqué le fongicide ORONDIS Ultra au repiquage. La combinaison de diverses méthodes d'application (traitement foliaire et de sol) pour protéger une culture pendant la saison de croissance est à proscrire.

Le fongicide ORONDIS Ultra pénètre rapidement dans les tissus des végétaux et ne se délavera pas si le produit appliqué a le temps de sécher une heure avant une pluie.

Le fongicide ORONDIS Ultra peut être appliqué avec de l'équipement terrestre et aérien dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète des plantes.

9.1 Sécurité pour les cultures (variétés/cultivars)

La sécurité de ce produit pour certaines cultures d'un même groupe de cultures ainsi que pour certaines variétés ou certains cultivars ou hybrides n'a pas été vérifiée. Il est en effet impossible d'évaluer la sécurité de toutes les applications du fongicide ORONDIS Ultra pour toutes les cultures d'un même groupe de cultures ou de toutes les variétés, de tous les cultivars ou de tous les hybrides de ces cultures, dans toutes les conditions environnementales et dans tous les contextes de croissance. Pour vérifier la sécurité de ce produit pour la culture, appliquer celui-ci selon les directives figurant sur l'étiquette sur une petite parcelle de la culture cible pour vérifier l'absence d'effet phytotoxique, en particulier lorsque le préposé à l'application n'a jamais effectué ce traitement.

9.2 Précautions générales relatives à l'emploi

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Suivez les instructions concernant le nombre maximum d'applications successives pour chaque utilisation décrites dans les tableaux des mode d'emploi.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada Inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, communiquer le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

10.2 Application en serre

NE PAS PERMETTENT AUX EFFLUENTS OU AUX EAUX DE RUISSELLEMENT PROVENANT DES SERRES ET CONTENANT CE PRODUIT DE S'ÉCOULER DANS DES LACS, DES RUISSEAUX, DES ÉTANGS OU TOUT AUTRE PLAN D'EAU.

10.3 Application à la transplantation

Application dans l'eau de transplantation : Les plants à repiquer doivent être arrosés adéquatement avant la transplantation. S'assurer que le volume d'eau de transplantation soit suffisant pour bien mouiller la zone d'enracinement. Il faut de 125 à 250 mL d'eau de transplantation/plant repiqué dans les sols sableux, comparativement à de 175 à 250 mL dans les sols limoneux. Pour les transplanteuses à roue à aubes, utiliser la densité de peuplement pour déterminer la quantité par plant.

10.4 Application par voie terrestre

10.4.1 Précautions généraux

Il est important de vérifier à petite échelle la compatibilité physique des produits antiparasitaires utilisés en mélange avant de remplir le réservoir du pulvérisateur. Vérifier la compatibilité des mélanges contenant le fongicide ORONDIS Ultra en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles des produits d'association et d'eau avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur.

Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.4.2 Directives de mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser le fongicide ORONDIS Ultra et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser les produits d'association de formulation SE ou SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Verser les produits d'association de formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
6. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
7. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
8. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
9. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
11. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent :

- Il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.
- Les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lot.
- Il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

10.4.3 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 100 L/ha OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus

GRAND.

2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés du côté aspiration de la pompe pour protéger celle-ci et éviter toute obturation. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire du fabricant du pulvérisateur.
4. Buses : Utiliser des buses à jet en éventail de 80 ou 110° avec dispositif limitant la dérive dans la mesure du possible. Utilisez des tamis de buse de 50 mailles ou ceux recommandés par le fabricant des buses. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASAE).
6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou d'un habitat aquatique vulnérable.

10.4.4 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide ORONDIS Ultra, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide ORONDIS Ultra sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.5 Application avec pulvérisateur à jet porté

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS diriger le jet au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesurée à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

10.5.1 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 200 L/ha de bouillie OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Qualité de la pulvérisation : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir des gouttelettes de taille d'au moins « fine » (selon l'ASAE).
3. Projection du brouillard de pulvérisation : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vitesse de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard de pulvérisation ne doit pas dépasser le dessus des végétaux. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard de pulvérisation.
4. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

10.6 Application par voie aérienne

10.6.1 Précautions généraux

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** appliquer en

gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre fine de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer uniquement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les taux recommandés pour l'application par voie aérienne figurant sur la présente étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux pour l'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

10.6.2 Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.6.3 Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés à l'aide d'un système en circuit fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Il est important de vérifier à petite échelle la compatibilité physique des produits antiparasitaires utilisés en mélange avant de remplir le réservoir du pulvérisateur. Vérifier la compatibilité des mélanges contenant le fongicide ORONDIS Ultra en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles des produits d'association et d'eau avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur.

10.6.4 Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser une technologie de marquage appropriée. Le marquage par GPS est recommandé.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

NE PAS appliquer pendant les périodes d'inversion de température, lesquelles sont caractérisées par un calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

10.6.5 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 45 litres/hectare.

Consulter la section sur les PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES pour de plus amples renseignements.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

ÉVITER toute dérive vers des habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides) ainsi que les habitats estuariens et marins. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

10.6.6 Directives de mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou peut déjà être mélangé à de l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.

REMARQUE : les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lot.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations solides (WG ou DF) et des produits d'association liquides dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF en premier, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association liquides par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires. Lorsque plusieurs produits sont mélangés, respecter l'ordre de mélange suivant.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange complet. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot le fongicide ORONDIS Ultra et toute formulation SE ou SC supplémentaire.
4. Bien mélanger par lot les produits d'association de formulation EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot de l'étape 3.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 3.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
7. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
8. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.6.7 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 45 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent, selon le volume le plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASAE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression : Tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne ou grosse (classification de l'ASAE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du

possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou d'un habitat aquatique vulnérable.

10.6.8 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide ORONDIS Ultra s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide ORONDIS Ultra sécher dans l'équipement d'application.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.7 Restrictions relatives aux rotations de cultures

Culture, groupe de cultures ou sous-groupe de cultures	Délai avant le réensemencement (jours)
Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> (sous-groupe 5A)	0
Légumes bulbes	
Cucurbitacées (groupe 9)	
Légumes-fruits	
Ginseng	
Légumes-feuilles (sous-groupe 4A)	
Houblon	
Basilic	
Haricots à gousse comestible	
Légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupe 1C)	
Toutes les autres cultures non mentionnées	30
Légumineuses, à l'exception des pois succulents	180

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Mélanges en Cuve

Le fongicide ORONDIS Ultra supprimera les maladies indiquées, sauf indication contraire.

11.2 Mode d'Emploi – Pommes de Terre

Culture	Pommes de terre
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,4 à 0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus fort et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante.
Volume d'eau minimal recommandé	45 L/ha pour les applications par voie aérienne. 100 L/ha pour les applications par voie terrestre.
Nombre maximal de traitements consécutifs	2 applications , puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	600 g de mandipropamide/ha 72 g d'oxathiapiprolin/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas effectuer de traitement foliaire avec des fongicides contenant de l'oxathiapiprolin après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS Ultra. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. 2. Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiprolin) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. Lorsque le nombre total d'applications de fongicide est inférieur à trois (3), ne pas appliquer plus d'une (1) application d'un fongicide ORONDIS Ultra. 	

11.3 Mode d'Emploi – Légumes-bulbes

Cultures	Légumes-bulbes Ail des bois (<i>Allium tricoccum</i> Aiton), Ail d'Orient, bulbe (<i>Allium ampeloprasum</i> L. var. <i>ampeloprasum</i>), Ail penché (<i>Allium cernuum</i> Roth), Ail rocambole, bulbe (<i>Allium sativum</i> var. <i>ophioscorodon</i>), Ail, bulbe (<i>Allium sativum</i> L. var. <i>sativum</i>), Ciboule, feuilles (<i>Allium fistulosum</i> L.), Ciboulette chinoise, feuilles fraîches (<i>Allium tuberosum</i>), Échalote, bulbe et feuilles fraîches (<i>Allium cepa</i> var. <i>aggregatum</i>), Kurrat (<i>Allium kurrat</i> Schweinf. ex. K. Krause), Oignon « Beltsville bunching » (<i>Allium x proliferum</i> (Moench) Schrad.), Oignon de Chine, bulbe (<i>Allium chinense</i> G. Don), Oignon patate, bulbe (<i>Allium cepa</i> L. var. <i>aggregatum</i> G. Don), Oignon perle (<i>Allium porrum</i> var. <i>sectivum</i>), Oignon vert (<i>Allium cepa</i> L. var. <i>cepa</i>), Oignon, bulbe (<i>Allium cepa</i> L. var. <i>cepa</i>), Oignon, frais (<i>Allium fistulosum</i> L. var. <i>caespitosum</i> Makino), Poireau (<i>Allium ampeloprasum</i> , <i>A. porrum</i> et <i>A. tricoccum</i>), Rocambole, bulbilles (<i>Allium x proliferum</i> (Moench) Schrad. ex Willd.)
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Peronospora destructor</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,4 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. L'utilisation d'un agent tensio-actif pénétrant est recommandée.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre.
Nombre maximal de traitements consécutifs	2 applications , puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	400 g de mandipropamide/ha 48 g d'oxathiapiproline/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Restrictions particulières :	
1. Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiprolin) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. Lorsque le nombre total d'applications de fongicide est inférieur à trois (3), ne pas appliquer plus d'une (1) application d'un fongicide ORONDIS Ultra.	

11.4 Mode d'Emploi – Légumes-feuilles – Groupe de cultures 4-13A

Cultures	<p>Légumes-feuilles (groupe de cultures4-13A) Amarante tricolore (<i>Amaranthus tricolor</i>), Amarante, feuilles (<i>Amaranthus</i> spp.), Aster des Indes (<i>Kalimeris indica</i>), Bident poilu (<i>Bidens pilosa</i>), Caya blanc (<i>Cleome gynandra</i>), Cham-chwi (<i>Doellingeria scabra</i>), Cham-na-mul (<i>Pimpinella calycina</i>), Cerfeuil, feuille fraîche (<i>Anthriscus cerefolium</i>), Chipilin (<i>Crotalaria longirostrata</i>), Chrysanthème des jardins (<i>Glebionis coronaria</i>), Coriandre, feuille fraîche (<i>Coriandrum sativum</i>), Mâche (<i>Valerianella</i> spp., y compris la mâche commune, <i>Valerianella locusta</i>, et la mâche d'Italie, <i>Valerianella eriocarpa</i>), Cosmos (<i>Cosmos caudatus</i>), Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>), Dang-gwi (<i>Angelica gigas</i>), Aneth, feuilles fraîches (<i>Anethum graveolens</i>), Oseille (<i>Rumex patientia</i>), Dol-nam-mul (<i>Sedum sarmentosum</i>), Ebolo (<i>Crassocephalum crepidioides</i>), Endive (<i>Cichorium endivia</i> spp. <i>endivia</i>), Scarole (<i>Cichorium endivia</i> spp. <i>endivia</i>), Grassé (<i>Talinum fruticosum</i>), Foo yip (<i>Glinus oppositifolius</i>), Chénopode Bon-Henri (<i>Chenopodium bonus-henricus</i>), Chénopode de Berlandier (<i>Chenopodium berlandieri</i>), Jute, feuilles (<i>Corchorus</i> spp.), Laitue amère (<i>Launaea cornuta</i>), Laitue pommée (<i>Lactuca sativa</i>; y compris <i>Lactuca sativa</i> var. <i>capitata</i>), Laitue frisée (romaine) (<i>Lactuca sativa</i>; y compris <i>Lactuca sativa</i> var. <i>longifolia</i>; <i>Lactuca sativa</i> var. <i>crispa</i>), Arroche (<i>Atriplex hortensis</i>), Persil, feuilles fraîches (<i>Petroselinum crispum</i>; <i>Petroselinum crispum</i> var. <i>neapolitanum</i>), Plantain lancéolé (<i>Plantago</i> spp.; y compris le plantain lancéolé, <i>Plantago lanceolata</i>, et le plantain majeur, <i>P. major</i>), Primevère des jardins (<i>Primula vulgaris</i>), Pourpier potager (<i>Portulaca oleracea</i>), Pourpier d'hiver (<i>Claytonia perfoliata</i>), Radicchio (chicorée) (<i>Cichorium intybus</i>), Épinards (<i>Spinacia oleracea</i>), Baselle (<i>Basella alba</i>), Tétragone (épinard de Nouvelle-Zélande) (<i>Tetragonia tetragonioides</i>), Chénopode géant (<i>Chenopodium giganteum</i>), Bette à cardé (<i>Beta vulgaris</i> ssp. <i>vulgaris</i>), Calalou (<i>Xanthosoma brasiliense</i>), Herbe-le-rail (<i>Asystasia gangetica</i>) Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.</p>
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Bremia lactucae</i> et <i>Peronospora</i> spp.)
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre.
Nombre maximal de traitements consécutifs	2 applications , puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active par saison	600 g de mandipropamide/ha 72 g d'oxathiapiprolin/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières : 1. Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiprolin) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. Lorsque le nombre total d'applications de fongicide est inférieur à trois (3), ne pas appliquer plus d'une (1) application d'un fongicide ORONDIS Ultra.	

11.5 Mode d'Emploi – Légumes-feuilles du Genre *Brassica* – Groupe de cultures 4-13B

Cultures	Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (groupe de cultures 4-13B) Roquette (<i>Eruca sativa</i>), Rapini (<i>Brassica ruvo</i>), Brocoli chinois (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>alboglabra</i>), Moutarde d'Abyssinie (<i>Brassica carinata</i>), Chou à grosses côtes (<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>costata</i>), Chou pak-choï (<i>Brassica rapa</i> subsp. <i>chinensis</i>), Chou cavalier (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>viridis</i>), Cresson alénois (<i>Lepidium sativum</i>), Cresson de terre (<i>Barbarea vulgaris</i>), Chou à faucher (<i>Brassica napus</i> var. <i>pabularia</i>), Chou frisé (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>sabellica</i>), Maca (<i>Lepidium meyenii</i>), Mizuna (<i>Brassica rapa</i> L. ssp. <i>nipposinica</i>), Moutarde, feuilles (<i>Brassica juncea</i> ssp.; y compris <i>Brassica juncea</i> ssp. <i>Integrifolia</i> et <i>Brassica juncea</i> ssp. <i>tsatsai</i>), Radis, feuilles (<i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>sativus</i> ; y compris <i>Raphanus sativus</i> var. <i>mougri</i> , <i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>oleiformis</i>), Colza, feuilles (<i>Brassica napus</i> var. <i>napus</i> , y compris <i>Brassica rapa</i> ssp. <i>trilocularis</i> ; <i>Brassica rapa</i> ssp. <i>dichotoma</i> , <i>Brassica rapa</i> ssp. <i>oleifera</i>), Roquette sauvage (<i>Diplotaxis tenuifolia</i>), Bourse-à-pasteur (<i>Capsella bursa-pastoris</i>), Navet, feuilles (<i>Brassica rapa</i> L. ssp. <i>rapa</i>), Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>) Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique est recommandée.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre.
Nombre maximal de traitements consécutifs	2 applications , puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active par saison	600 g de mandipropamide/ha 72 g d'oxathiapiprolin/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières :	
1. Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiprolin) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. Lorsque le nombre total d'applications de fongicide est inférieur à trois (3), ne pas appliquer plus d'une (1) application d'un fongicide ORONDIS Ultra.	

11.6 Mode d'Emploi – Légumes-fleurs et Légumes Pommés du Genre *Brassica* – Groupe de cultures 5-13

Cultures	Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> (groupe de cultures 5-13) Brocoli (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>italica</i>), Chou de Bruxelles (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>gemmifera</i>), Chou pommé (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>capitata</i>), Chou pé-tsaï (<i>Brassica rapa</i> ssp. <i>pekinensis</i>), Chou-fleur (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>capitata</i>) Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique est recommandée.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre.
Nombre maximal de traitements consécutifs	2 applications , puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active par saison	600 g de mandipropamide/ha 140 g d'oxathiapiprolin/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières :	
1. Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiprolin) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. Lorsque le nombre total d'applications de fongicide est inférieur à trois (3), ne pas appliquer plus d'une (1) application d'un fongicide ORONDIS Ultra.	

11.7 Mode d'Emploi – Légumes-fruits

Cultures	Légumes-fruits Aubergine d'Afrique (<i>Solanum macrocarpon</i>), Aubergine écarlate (<i>Solanum aethiopicum</i>), Baie de Goji (<i>Lycium barbarum</i>), Cerise de terre (<i>Physalis alkekengi</i> , <i>P. grisea</i> , <i>P. peruviana</i> , <i>P. pubescens</i>), Cocona (<i>Solanum sessiliflorum</i>), Fausse aubergine (<i>Solanum torvum</i>), Morelle scabre (<i>Solanum scabrum</i>), Narangille (<i>Solanum quitoense</i>), Okra (<i>Abelmoschus esculentus</i>), Pépino (<i>Solanum muricatum</i>), Piment autre que poivron (<i>Capsicum chinense</i> , <i>C. annum</i> , <i>C. frutescens</i> , <i>C. baccatum</i> , <i>C. pubescens</i> , <i>Capsicum</i> spp.), Poivron (<i>Capsicum annum</i> , <i>Capsicum</i> spp.), Tamarille (<i>Solanum betacea</i>), Tomate (<i>Solanum lycopersicum</i>), Tomate groseille (<i>Solanum pimpinellifolium</i>), Tomatille (<i>Physalis philadelphica</i>) Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Maladie réprimée	Brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) – phase aérienne
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre à des intervalles de 7 à 14 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Maladie réprimée	Pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (<i>Phytophthora capsici</i>) – phase souterraine
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha

Moment du traitement/directives	<p>Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase souterraine), appliquer le fongicide ORONDIS Ultra de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet du plant repiqué, dans l'eau de transplantation. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide ORONDIS Ultra réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture.</p> <p>Suivre les directives figurant dans la section APPLICATION À LA TRANSPLANTATION pour déterminer le taux et la méthode d'application appropriées pour supprimer la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre.
Nombre maximal de traitements consécutifs	2 applications foliaire , puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active par saison	600 g de mandipropamide/ha 72 g d'oxathiapiproline/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. 2. Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiproline) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. Lorsque le nombre total d'applications de fongicide est inférieur à trois (3), ne pas appliquer plus d'une (1) application d'un fongicide ORONDIS Ultra. 	

11.8 Mode d'Emploi – Cucurbitacées – Groupe de cultures 9

Cultures	Cucurbitacées (groupe de cultures 9) Chayotte (fruit) (<i>Sechium edule</i>), Citrouille (<i>Cucurbita</i> spp.), Concombre (<i>Cucumis sativus</i>), Concombre des Antilles (<i>Cucumis anguria</i>), Courge cireuse (<i>Benincasa hispida</i>), Courge d'été (<i>Cucurbita pepo</i> var. <i>melo</i>), y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), Courge d'hiver (<i>Cucurbita maxima</i> , <i>C. moschata</i> , y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que <i>Cucurbita mixta</i> , <i>C. pepo</i> , y compris la courge poivrée et la courge spaghetti), Gourde comestible (<i>Lagenaria</i> spp., y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille), Gourde comestible (<i>Luffa acutangula</i> et <i>L. cylindrica</i> , y compris la gourde hechima et l'okra chinois), Melon véritable (hybrides et/ou cultivars de <i>Cucumis melo</i> , y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), Momordique (<i>Momordica</i> spp., y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), Pastèque (hybrides et/ou variétés de <i>Citrullus lanatus</i>), Pastèque à confire (<i>Citrullus lanatus</i> var. <i>citroides</i>)
Maladie réprimée	Pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (<i>Phytophthora capsici</i>) – phase souterraine
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	<p>Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase souterraine), appliquer le fongicide ORONDIS Ultra de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet du plant repiqué, dans l'eau de transplantation. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide ORONDIS Ultra réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture.</p> <p>Suivre les directives figurant dans la section APPLICATION À LA TRANSPLANTATION pour déterminer le taux et la méthode d'application appropriés pour supprimer la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet.</p>
Maladie réprimée	Brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) – phase aérienne
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Maladie supprimée	Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,4 à 0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 10 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha pour les applications par voie terrestre.
Nombre maximal de traitements consécutifs	1 application , puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par récolte	4
Quantité maximale de matière active par saison	600 g de mandipropamide/ha 72 g d'oxathiapiproline/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	0 jour
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. 2. Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiproline) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. 	

11.9 Mode d'Emploi – Tomates de Serre et Concombres de Serre

Culture	Tomates de serre
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)
Maladie réprimée	Brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha
Nombre maximal de traitements consécutifs	2 applications , puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par cycle cultural	2
Quantité maximale de matière active par saison	300 g de mandipropamide/ha 36 g d'oxathiapiprolin/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas utiliser sur des plants destinés à être repiqués en plein champ. 2. Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiprolin) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. Lorsque le nombre total d'applications de fongicide est inférieur à trois (3), ne pas appliquer plus d'une (1) application d'un fongicide ORONDIS Ultra. 	

Culture	Concombres de serre
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,4 à 0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de forte infestation.
Maladie supprimée	Brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant le développement de la maladie.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha
Nombre maximal de traitements consécutifs	1 application , puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par récolte	1
Quantité maximale de matière active par cycle cultural	150 g de mandipropamide/ha 18 g d'oxathiapiproline/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Ne pas utiliser sur des plants destinés à être repiqués en plein champ.</u> 2. NE PAS appliquer par chimio-irrigation. 3. Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiprolin) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. 	

12.0 USAGES LIMITÉS

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :

AVIS À L'UTILISATEUR :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Mode d'Emploi – Basilic

Culture	Basilic, de champ et serre (<i>Ocimum basilicum</i>)
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Peronospora belbahrii</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements foliaire avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 10 jours. Appliquer dans au moins 100 L d'eau, en augmentant le volume de pulvérisation au besoin pour assurer une couverture complète du couvert végétal.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha par voie terrestre
Nombre maximal de traitements consécutifs	2 applications puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40.
Nombre maximal d'applications par culture	4
Quantité maximale de matière active par saison	600 gai/ha de mandipropamide/ha 72 gai/ha d'oxathiapiprolin/ha
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> Lorsque 3 applications ou plus de fongicide sont effectuées, utiliser le fongicide ORONDIS Ultra (ou d'autres produit contenant l'oxathiapiprolin) dans moins de 33 % des applications ou un maximum de 4 applications, tout dépendant lequel est le moins élevé. Ne pas utiliser sur des plants en serre destinés à être repiqués en plein champ. 	

12.2 Mode d'Emploi - Houblon

Culture	Houblon
Maladie supprimée	Mildiou (<i>Pseudoperonospora humuli</i>)
Taux (L de produit/ha)	0,6 L/ha
Moment du traitement/directives	Pulvérisation foliaire avec jet porté ou rampe horizontale Commencer les traitements foliaire avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 10 jours.
Volume d'eau minimal recommandé	100 L/ha (pulvérisation rampe horizontale) 200 L/ha (pulvérisation foliaire avec jet porté)
Nombre maximal de traitements consécutifs	2 applications puis passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 40
Nombre maximal d'applications par culture	3
Quantité maximale de matière active par saison	450 g ai/ha de mandipropamide 54 g ai/ha d'oxathiapiproline
Délai de sécurité	NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours

Restrictions particulières

1. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides avec le fongicide ORONDIS Ultra.

Application avec pulvérisateur à jet porté : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS diriger le jet au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesurée à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, ORONDIS Ultra, contient un fongicide appartenant au groupe 49 et un fongicide du groupe 40. Le fongicide du groupe 49 (oxathiapiproline) inhibe la protéine de liaison des oxystérols (OSBP). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à ORONDIS Ultra et à d'autres fongicides des groupes 49 et 40. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'appliquer des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le produit ORONDIS Ultra ou d'autres fongicides des groupes 49 et 40 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Suivez les instructions concernant le nombre maximum d'applications successives pour chaque utilisation décrites dans les tableaux des mode d'emploi.

Ne pas effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiprolin après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS Ultra. La combinaison de diverses méthodes d'application (traitement foliaire et de sol) pour protéger une culture pendant la saison de croissance est à proscrire.

Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides avec le fongicide ORONDIS Ultra sur une même culture au cours d'une même saison.

NE PAS appliquer à des taux plus faibles que celles qui sont recommandées sur l'étiquette.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y découvrir l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide ORONDIS Ultra chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, NE PAS augmenter le taux d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir d'avantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

13.1 Limites d'application et délais d'attente avant la récolte

Culture*	Taux maximale de produit/ha/traitement (L/ha)	Total maximal (L/ha/saison)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Intervalle minimal entre les traitements (jours)
Pommes de terre	0,6	2,4	14	7
Légumes-bulbes	0,4	1,6	7	7
Légumes-feuilles (GC 4-13A)	0,6	2,4	1	7
Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (GC 4-13B)	0,6	2,4	1	7
Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> (CG 5-13)	0,6	2,4	1	7
Légumes-fruits	0,6	2,4	1	7
Basilic, de champ et serre	0,6	2,4	1	5
Cucurbitacées (GC 9)	0,6	2,4	0	7
Tomates de serre	0,6	1,2	1	7
Concombres de serre	0,6	0,6	1	S.O.
Houblon	0,6	1,8	7	7

*Pour des cultures particulières d'un groupe et les modes d'emploi, consulter le mode d'emploi particulier.

ORONDIS® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.